

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2018

L'an deux mille dix huit, le dix neuf février à 15 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 9 février 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Mme Marie-Claude BOMPARD,

Secrétaire de séance : Mme Marie CALERO

Mme BOMPARD	Mme MATHIEU	Mme BOUCLET
M. RAOUX	M. BEGUE	Mme DESFONDS-FARJON
Mme CALERO	Mme PLAN	M. ZILIO
Mme LAVALLEE	M. BESNARD	
Mme NERSESSIAN	Mme SIBEUD	
M. MICHEL	Mme GOUVARD	
Mme FOURNIER	M. MORAND	
M. VASSE	M. MALAPERT	
M. MASSART	Mme PECHOUX	
M. MERTZ	Mme GUTIEREZ	
Mme MOREL-PIETRUS	M. FIORI	
M. JEAN	M. ARNAUD	

Représentés :

Mme GRANDO	par	M. BEGUE
M. DUMAS	par	M. MASSART
M. POIZAC	par	M. RAOUX
Mme PONCET	par	Mme CALERO
M. RODRIGUEZ	par	M. VASSE

Absente : Mme PETRINI-CAMILLO

QUESTION N° 1– ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Il convient de désigner un Secrétaire de Séance.

Candidature : Mme CALERO

A l'unanimité des membres présents, le vote a lieu à main levée.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 2 – ACQUISITION PROPRIETE DE L'ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU LOTISSEMENT "LES VIEUX CHENES" - PARCELLES SECTION AN N° 291 ET N° 297- CHEMIN DE GRIGNAN

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'acquérir gratuitement les parcelles cadastrées section AN n° 291 et n° 297, d'une superficie totale de 1 560 m², situées chemin de Grignan, appartenant à l'Association Syndicale Libre du lotissement « Les Vieux Chênes ».

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de la commune.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 3 – CESSION A M. TRUCHET - PARCELLES SECTION BY N° 71, N° 209 ET N° 210 - RUE DU PEUPLE

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'annuler la délibération du 13 novembre 2017 cédant à M. Loïc TRUCHET les parcelles communales cadastrées section BY n° 71, 209, 210 et n° 212,

- de céder à M. Loïc TRUCHET les parcelles communales cadastrées section BY n° 71, n° 209 et n° 210 d'une superficie totale de 155 m², situées rue du Peuple, pour un montant de 84 900 €.

Les frais relatifs à la rédaction de l'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur.

- d'autoriser le Maire à signer l'acte authentique à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 4 – CONTRAT DE VILLE - MISES A DISPOSITION DE PERSONNEL AU PROFIT DE LA VILLE DE BOLLENE - CONVENTIONS VILLE DE BOLLENE / VILLE D'ORANGE - AVENANTS N° 1 - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter les avenants n° 1 aux conventions de mise à disposition de 2 agents à passer avec la ville d'Orange au profit de la ville de Bollène, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer les avenants n° 1 aux conventions de mise à disposition à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

M. FIORI

**QUESTION N° 5 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE MISSION –
MANDAT SPECIAL**

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'accorder un mandat spécial portant sur l'objet tel que défini ci-dessus,
- d'approuver le remboursement des frais réels occasionnés.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

M. BESNARD, Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

**QUESTION N° 6 – ORGANISATION DES DEPLACEMENTS D'AGENTS ET D'ELUS MUNICIPAUX DANS LE CADRE DE LEURS
MISSIONS ET MANDATS - MODIFICATION**

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord à la proposition du rapporteur,
- de modifier la délibération du 24 septembre 2012 en autorisant le remboursement des frais de déplacement des personnels territoriaux en cas de mission temporaire à l'étranger, conformément aux taux annexés dans l'arrêté du 3 juillet 2006,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Abstention(s) :

Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 7 – ENFANCE / JEUNESSE - CLASSES TRANSPLANTEES ET CLASSES SPECIFIQUES - ECOLES ELEMENTAIRES ALEXANDRE BLANC ET JOLIOT-CURIE - PARTICIPATIONS COMMUNALES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,

- de verser une subvention d'un montant :

- de 735 € pour le séjour « vivre ensemble au travers des enseignements artistiques » à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alexandre Blanc,

- de 675 € pour le séjour « découverte des dentelles de Montmirail » à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Alexandre Blanc,

- de 560 € pour les journées spécifiques « voyage au coeur du patrimoine » à la coopérative scolaire de l'école élémentaire Joliot-Curie.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 8 – DISPOSITIF CARTE TEMPS LIBRE - CONVENTION ANNUELLE 2018 ET AVENANT 2018 - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention « carte temps libre » et son avenant à passer avec la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse pour la période du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, aux conditions énoncées ci-dessus.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours, aux nature et fonction prévues à cet effet.

- de donner son accord sur la composition du comité de pilotage mentionné ci- dessus,
- d'autoriser le Maire à signer la convention et l'avenant à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 9 – ENFOUISSEMENT DU RESEAU ORANGE - RUE HENRI BERGSON, RUE CLAUDE BERNARD ET RUE MANUEL AZANA - CONVENTION VILLE DE BOLLENE / ORANGE - ADOPTION

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- d'adopter la convention à passer avec Orange dans le cadre de la réalisation de travaux d'effacement et de mise en discrétion de câbles de communications électroniques à la charge financière de la commune aux conditions énoncées ci-dessus par le Rapporteur.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée :

- de donner son accord sur les propositions du Rapporteur,
- de voter les subventions générales aux associations pour un montant total de **168 352 €** pour l'exercice 2018, conformément au tableau joint,
- de voter les subventions complémentaires aux associations pour un montant total de **31 400 €** pour l'exercice 2018, conformément au tableau joint,
- d'adopter la convention d'objectifs à passer pour l'exercice 2018 avec l'association CINEBOL.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Ne prennent pas part au vote :

Mme GUTIEREZ, Mme BOUCLET

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 11 – POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 - CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de créer un Espace de Vie Sociale dans le quartier prioritaire,
- d'autoriser le Maire à déposer une demande d'agrément auprès de la Caisse d'Allocations Familiales,
- de solliciter des subventions auprès des organismes partenaires en vue de la création d'un Espace de Vie Sociale,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à **la Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :
M. BESNARD

QUESTION N° 12 – SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN (S.E.V.) - MODIFICATION DES STATUTS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver la modification des statuts ci-annexé du Syndicat d'Electrification Vauclusien.

Question adoptée à **l'Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 13 – PARC AUTOMOBILE - SORTIE D'INVENTAIRE - CESSION DE VEHICULE

Il est proposé à l'Assemblée :

- de procéder à la sortie d'inventaire du parc automobile municipal du véhicule précité et de sa benne,
- de céder ce véhicule et sa benne au concessionnaire CHABAS AVIGNON SAS - 747 Route de Sorgues – B.P. 80045 - 84131 LE PONTET Cedex, pour un montant de cinq mille euros, en contrepartie de l'acquisition d'un camion polybenne. L'acheteur se libérera des sommes dues par versement au compte Banque de France d'Avignon – n° 30001-00169 – D 844 0000000 – 27 au nom du Percepteur de Bollène, Receveur Municipal.
- d'autoriser le Maire à signer toutes les documents nécessaires à la sortie d'inventaire et à la cession de ce véhicule et de sa benne.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

QUESTION N° 14 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2018

Il est proposé à l'Assemblée :

- de prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2018 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés

PREND ACTE :

- de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire relatif à l'exercice 2018 sur la base de la note de synthèse annexée à la délibération.

QUESTION N° 15 – REFORME DU STATIONNEMENT - MISE EN PLACE DE LA REDEVANCE DE STATIONNEMENT INCLUANT LE BAREME TARIFAIRE ET UN FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT - MODIFICATIONS

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les modifications telles que proposées ci-dessus par le Rapporteur.

Toutes les autres dispositions de la délibération municipale du 13 novembre 2017 demeurent inchangées.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à la **Majorité absolue** des suffrages exprimés

Contre :

Mme GUTIEREZ, M. FIORI, M. ARNAUD, Mme BOUCLET, Mme DESFONDS FARJON, M. ZILIO

QUESTION N° 16 – RENOVATION FACADES - PARTICIPATION COMMUNALE - AVENUE PASTEUR

Il est proposé à l'Assemblée :

- de verser une subvention aux propriétaires ou locataires qui effectueront des travaux de réfection de façades (échafaudage, piquages, réfection d'enduits, peinture, menuiseries, gouttières visibles) à partir du rond-point François Mitterrand ou de l'avenue Pasteur, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La participation de la commune sera égale à 30 % du coût des travaux subventionnables qui seront plafonnés à 80 € H.T. le m² pour les enduits et 40 € H.T. le m² pour les peintures.

Seuls les travaux réalisés par des entreprises pourront ouvrir droit à subvention.

Les travaux d'enduit et de peinture ne sont pas cumulables et la surface subventionnable sera limitée à 250 m² par immeuble.

Les demandes seront soumises à l'avis de l'architecte du Conseil Architecture Urbanisme Environnement (C.A.U.E.) et ses prescriptions devront être respectées.

Les travaux devront être terminés avant le 31 décembre 2018. Les subventions seront versées sur facture acquittée transmise avant cette date et seront annulées passé ce délai.

Les participations financières de la commune seront accordées dans la limite du budget en cours.

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget 2018 aux nature et fonction prévues à cet effet.

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Question adoptée à l'**Unanimité** des suffrages exprimés
